



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
ordinaire  
8 mai 2018**

**18-05-56**

## **Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe**

### **Séance ordinaire du 8 mai 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 8 mai 2018 à 20 h 02 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Gilbert Séguin est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

### **PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Le directeur général fait la lecture de la prière.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018
5. Demande de dérogation mineure 2018-00-0001 pour le 52, chemin Sainte-Julie, lot 4 427 388
6. Relevé de soumissions et attribution du contrat – Tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de la municipalité
7. Relevé de soumissions et attribution du contrat – Fauchage des accotements et de deux espaces vacants (montée Lefebvre et aqueduc)
8. Remplacement de l'analyseur de chlore et pH aux installations de l'aqueduc
9. Nivelage et ajout de pierre sur les chemins non asphaltés
10. PGMR – collecte des résidus verts
11. PGMR – collecte des branches
12. Régularisation des titres de propriété en lien avec un tronçon de la rue du Moulin
13. Autorisation de passage au Club équestre Monts et Vallons à Cheval pour une activité devant être tenue le 25 ou 26 août 2018
14. Travaux sur le réseau routier municipal
15. Dons et commandites
16. Correspondance
17. Questions de l'assistance
18. Levée ou ajournement de la séance

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

**18-05-57**

**D'ACCEPTER** les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2018-05-08 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 61 475,42 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 66 895,64 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 16 863,94 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 5 637,65 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 150 872,65 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

**18-05-58**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018 soit adopté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-00-0001 POUR LE 52, CHEMIN SAINTE-JULIE, LOT 4 427 388**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure a pour but de régulariser l'implantation d'une écurie qui, suite au lotissement du terrain, sera implantée à 10,20 mètres de la ligne latérale ouest du terrain alors que l'article 1302 du règlement de zonage numéro 142 exige un minimum de 15 mètres;

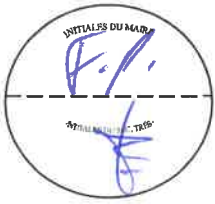
**CONSIDÉRANT** que cette demande porte aussi sur une remise agricole (futur lot 6 227 178) qui sera à 3,20 mètres de sa ligne latérale est alors que l'article 1306 du susdit règlement demande un minimum de 10 mètres;

**CONSIDÉRANT** que les bâtiments en cause sont existants et construits depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** que le lotissement et l'aliénation ont été autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

**CONSIDÉRANT** que les terrains sont conformes au règlement de lotissement actuellement en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que le puits de la résidence est situé à l'extrémité ouest du terrain et qu'une distance séparatrice de 15 mètres s'applique par rapport à la terre en culture (puits scellé);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

18-05-59

**CONSIDÉRANT** que cette demande ne cause aucun préjudice aux propriétaires voisins;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Verreault

**D'AUTORISER** la demande de dérogation mineure précédemment décrite en titre et en préambule de cette résolution.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT – TONTE DE GAZON DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** le précédent contrat est échu et qu'un appel d'offres sur invitations a été lancé afin de conclure un nouveau contrat pour une période de 3 ans concernant la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de la municipalité;

**ATTENDU QUE** cinq entrepreneurs ont été invités à soumissionner et trois d'entre eux ont déposé une offre:

1. Pierre Massie à 4 250 \$ /année, taxes en sus le cas échéant [SEP]
2. Patrick Rozon à 4 800 \$ /année, taxes en sus le cas échéant [SEP]
3. Patrice Lavergne à 6 900 \$ /année, taxes en sus le cas échéant [SEP]

**ATTENDU QUE** la soumission la plus basse, celle de monsieur Pierre Massie, est conforme;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Verreault

18-05-60

**DE RETENIR** les services de monsieur Pierre Massie pour la tonte de gazon dans les parcs et espaces verts de la municipalité tel que décrit au devis sur lequel ce dernier a soumissionné et ce, pour les saisons estivales 2018, 2019 et 2020.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT – FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS ET DE DEUX ESPACES VACANTS (MONTÉE LEFEBVRE ET AQUEDUC)**

**ATTENDU QUE** le précédent contrat est échu et qu'un appel d'offres sur



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

invitations a été lancé afin de conclure un nouveau contrat pour une période de 3 ans concernant le fauchage des accotements et de deux espaces vacants (montée Lefebvre et aqueduc) de la municipalité;

**ATTENDU QUE** trois entrepreneurs ont été invités à soumissionner et deux d'entre eux ont déposé une offre:

- D.P. Leduc enr. à 5 800 \$ /année (2 coupes), taxes en sus [SEP]
- Agro-Plus à 5 900 \$ /année (2 coupes), taxes en sus [SEP]

**ATTENDU QUE** la soumission la plus basse, celle de D.P. Leduc enr., est conforme;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

**18-05-61**

**DE RETENIR** les services de l'entreprise D.P. Leduc enr. pour le fauchage des accotements et de deux espaces vacants (montée Lefebvre et aqueduc) de la municipalité tel que décrit au devis sur lequel ce dernier a soumissionné et ce, pour les saisons estivales 2018, 2019 et 2020.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **REMPLACEMENT DE L'ANALYSEUR DE CHLORE ET PH AUX INSTALLATIONS DE L'AQUEDUC**

**ATTENDU QUE** l'actuel analyseur de chlore et de pH aux installations de l'usine du réseau d'eau potable est défectueux et n'est pas réparable;

**ATTENDU QUE** cet équipement est essentiel afin de satisfaire aux normes du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

**ATTENDU QU'**un appel d'offres sur invitations a été lancé auprès de deux fournisseurs spécialisés et que chacun a déposé une offre:

- Entretien Chloratech inc. à 5 200 \$, taxes en sus
- Chem Action inc. à 6 720, taxes en sus

### **EN CONSÉQUENCE,**

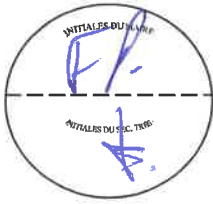
Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

**18-05-62**

**DE RETENIR** la proposition de l'entreprise Entretien Chloratech inc. pour la fourniture et l'installation d'un analyseur de chlore et pH Evoqua Depolox Plus tel que demandé dans l'appel d'offres et selon la soumission soumise par cette entreprise au montant de 5 200 \$, taxes en sus.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **NIVELAGE ET AJOUT DE PIERRE SUR LES CHEMINS NON ASPHALTÉS**

**ATTENDU QUE** les chemins non asphaltés ont besoin d'être nivelés;

**ATTENDU QU'**à certains endroits il y a lieu de procéder à un ajout de pierre;

**ATTENDU QUE** l'ajout de pierre doit être effectué au même moment que l'opération de nivelage;

**ATTENDU QU'**une évaluation des coûts de travaux de nivelage et d'ajout de pierre a été faite au montant de 8 864 \$;

**ATTENDU QU'**une seule entreprise locale offre le service de nivelage au moyen d'une niveleuse;

**ATTENDU QU'**une demande a été effectuée pour l'achat de pierre à être épandue sur la partie est du chemin de la Marmite;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

**18-05-63**

**DE RETENIR** l'offre de Transport Yves Dupras inc. au montant de 8 864 \$ pour le nivelage et l'ajout de pierre sur les chemins non asphaltés de la municipalité;

**DE MANDATER** le responsable de Travaux publics monsieur Patrice Lavergne pour que ce dernier évalue la pertinence d'ajout de pierre sur la partie est du chemin de la Marmite et que si besoin il y a selon l'évaluation de ce dernier, une somme supplémentaire de 500 \$ soit autorisée à cette fin.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

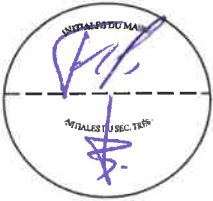
**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **PGMR – COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS**

**ATTENDU QUE** le plus récent plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges approuvé par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) fait en sorte que la municipalité de Sainte-Marthe doit mettre en place des collectes de matières organiques dont une collecte des résidus verts;

**ATTENDU QUE** dans le contexte d'introduction d'une tarification incitative, la municipalité se doit d'offrir des alternatives pour permettre aux citoyens de réduire leur volume de déchets ultimes;

**ATTENDU QUE** selon les plus récentes données disponibles (2016) relativement au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, la municipalité de Sainte-Marthe est la plus médiocre des 23 municipalités de notre MRC en se classant au 23<sup>e</sup> rang sur 23, ce qui justifie davantage la mise en place de mesures pour améliorer notre performance en la matière;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

18-05-64

**ATTENDU QU'**il y a possibilité de mettre en place une collecte des résidus verts de façon simple, peu coûteuse et flexible pour les citoyens et qui est inspirée de celle mise en place ces dernières années pour la collecte des feuilles d'automne;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

**DE MANDATER** la direction générale pour évaluer les besoins des citoyens qui auront exprimé le choix de participer à une telle collecte et leur offrir un service adapté à leur besoins et inspiré de ce qui est offert par notre municipalité depuis quelques années lors de la collecte des feuilles automne.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **PGMR – COLLECTE DES BRANCHES**

**ATTENDU QUE** l'implantation de collectes de branches s'inscrit dans les mêmes objectifs que les nouvelles collectes de matières organiques à être introduites afin de rencontrer les objectifs du PGMR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

**ATTENDU QUE** les motifs favorisant les collectes de résidus verts s'appliquent aussi aux collectes de branches;

**ATTENDU QUE** depuis l'implantation des collectes des déchets ultimes au moyen de bacs roulants il est plus difficile pour les citoyens de se départir de branches d'arbres;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-05-65

**D'OFFRIR** aux citoyens de Sainte-Marthe deux collectes de branches en 2018, la première le 28 mai prochain et la deuxième le 15 octobre 2018;

**DE MANDATER** la direction générale pour mettre en place les moyens qu'elle jugera les plus appropriés et au meilleur coût possible et ce, avec la collaboration du responsable des Travaux publics afin de réaliser ces deux collectes de branches en 2018.

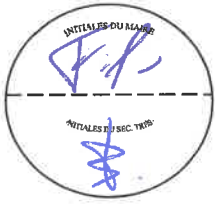
**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **RÉGULARISATION DES TITRES DE PROPRIÉTÉ EN LIEN AVEC UN TRONÇON DE LA RUE DU MOULIN**

**ATTENDU QU'**il existe un problème des titres de propriété concernant un tronçon de la rue du Moulin;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de régulariser cette situation de façon définitive



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

et dans la mesure du possible, autrement que par un acte de servitude;

**ATTENDU QUE** par la même occasion, en plus de régulariser les titres de propriété, la municipalité pourrait aussi s'assurer d'obtenir une largeur de rue et d'emprise plus adéquate et selon les standards concernant les chemins publics;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Verreault

**18-05-66**

**DE MANDATER** la direction générale de la municipalité afin de confier un mandat à un avocat-conseil et/ou un notaire afin de négocier avec les parties concernées pour et au nom de la municipalité de sorte à trouver une solution à ces irrégularités et obtenir des recommandations.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **AUTORISATION DE PASSAGE AU CLUB ÉQUESTRE MONTS ET VALLONS À CHEVAL POUR UNE ACTIVITÉ DEVANT ÊTRE TENUE LE 25 OU 26 AOÛT 2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité possède une bande de terrain portant le lot numéro 2 646 573;

**ATTENDU QUE** le Club équestre Monts et Valons à Cheval souhaite organiser une randonnée en 2018, à l'image de celle tenue en 2017, dont le trajet traverserait cette bande de terrain;

**ATTENDU QU'** aucun préjudice ne serait causé à qui que se soit en donnant une autorisation au Club équestre Monts et Valons à Cheval pour utiliser cette bande de terrain lors de cette randonnée;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

**18-05-67**

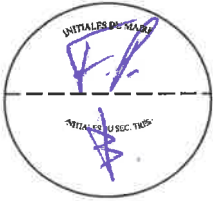
**D'AUTORISER** le Club équestre Monts et Valons à Cheval à emprunter le lot numéro 2 646 573 lors de la randonnée équestre prévue le 25 ou 26 août 2018 ainsi que lors des préparatifs à cet événement;

**D'EXIGER** une preuve d'assurance en responsabilité civile adéquate de la part du Club équestre Monts et Valons à Cheval puisque l'assurance en responsabilité civile de la municipalité ne couvre pas les risques liés à des animaux lors d'un événement;

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **TRAVAUX SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**ATTENDU QUE** des travaux d'entretien du réseau routier s'avèrent nécessaires et qu'il vaut mieux avoir en main un rapport d'expertise afin que les élus puissent prendre les meilleures décisions possibles;

**ATTENDU QU'**il est d'ores et déjà certain que des travaux de réparations en béton bitumineux de type EB-10C seront nécessaires sur des chemins à divers endroits sur le territoire de la municipalité durant la saison estivale 2018;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

**18-05-68**

**D'AUTORISER** la direction générale afin de confier à un ingénieur ou une firme d'ingénieurs un mandat afin d'établir une caractérisation du chemin Sainte-Marie;

**D'AUTORISER** la direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitations pour l'achat et la pose d'environ 500 tonnes de béton bitumineux de type EB-10C nécessaires aux réparations de rapiéçage sur les chemins à divers endroits sur le territoire de la municipalité.

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.



**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **DONS ET COMMANDITES**

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

**18-05-69**

**D'AUTORISER** les dons et commandites suivants:

- 200 \$ au Comité de parents – finissants 6<sup>e</sup> année 
- 100 \$ pour la Soirée méritas de l'école secondaire Soulanges 

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

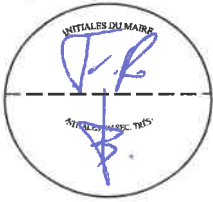
### **CORRESPONDANCE**

Monsieur le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

### **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, monsieur le maire François Pleau met fin à la période de questions.





No de résolution  
ou annotation

**18-05-70**

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**À 20 h 35,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

**QUE** la présente séance soit levée

**Ont voté POUR :** Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault et Carl Dupras.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

François Pleau  
maire

Michel Bertrand  
directeur général

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS** (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
directeur général

